



Résiliation contrat formation a distance

Par **Meggy**, le **21/01/2017** à **15:15**

Bonjour, je suis actuellement en formation chez animadis, cependant, j'ai su par la suite que la formation n'était pas reconnu par la Convention nationale des vétérinaires. Et cela bien sûr ils ne nous le disent pas à l'inscription, ils nous promettent monts et merveilles comme quoi nous allons être embauchés comme ASV :assistant spécialisé vétérinaire. Cependant l'ASV est qualifié échelon 5, et avec cette formation nous ne pouvons atteindre que l'échelon 3 donc on n'est pas reconnu comme assistante vétérinaire spécialisé ou qualifié (échelon 4)... oups ils ont encore oublié de le mentionner, l'équipe pédagogique, les "profs" sont inexistantes. De plus je me rends compte que je n'ai pas de contrat signé dans mes papiers d'école. Je compte donc résilier le contrat.

Mais tout d'abord je vais leur demander qu'ils m'en envoient une copie bien sûr, en prétextant que je l'ai perdu. Par la suite je leur enverrai une lettre avec accusé de réception pour résilier mon contrat, mais s'ils refusent et qu'ils me demandent de payer la totalité que je n'ai pas. Je ne sais pas comment faire... je précise bien que je résilie mon contrat, non pas par souci financier mais par manque de prise d'information qui ne m'ont pas donné à l'inscription ce que je trouve inadmissible.